



SECTION



BAS-RHIN

DECLARATION LIMINAIRE CSAL 30 janvier 2023

Monsieur le Président,

C'est avec consternation et colère que les agents de la DGFIP, comme tous les fonctionnaires semble-t-il, ont reçu sur leur boîte mel privée, dans l'après-midi du 26/01 et dans la nuit du 26 au 27/01, la propagande du gouvernement relative à la réforme des retraites, transmise par la DGFIP au nom du Ministre de la Fonction publique.

Pour FO, il s'agit d'un dévoiement des moyens de l'administration à des fins strictement politiques, digne d'une république bananière !

C'est pourquoi, la Confédération Force Ouvrière a saisi la CNIL, qui procède depuis à des vérifications.

C'est pourquoi, FO DGFIP a sommé notre Directeur général de s'expliquer sur l'utilisation des données personnelles dont notre administration dispose. FO DGFIP se réserve la possibilité de donner des suites juridiques à cette affaire.

Dans ce contexte, certains objectifs du COM « faire de la DGFIP une administration référente en matière de données » et « Exploiter au maximum nos données au profit des missions de la DGFIP » sont savoureuses mais font rire jaune...

Alors qu'un nouveau guide de déontologie vient de paraître et que les sanctions disciplinaires, toujours plus lourdes, tombent comme à Gravelotte, cet épisode scandaleux interroge fortement sur une déontologie à deux vitesses.

Cependant, ce spam du Ministre Guérini a le mérite de trahir la panique gouvernementale suite à la mobilisation exceptionnelle du 19 janvier et à celle du 31 annoncée encore plus forte !

Notre système de retraites par répartition n'est pas en danger et rien ne justifie une réforme aussi injuste et brutale. C'est pourquoi le gouvernement a choisi la voie du conflit.

Aussi, après le mel de Guérini, après l'interview de Darmanin déclarant, dans Le Parisien du 28/01, « le travail n'est pas une maladie » et sous-entendant que ceux qui s'opposent à cette contre-réforme des retraites « défendent le droit à la paresse », nous invitons tous les agents des Finances publiques du Bas-Rhin à se mettre massivement en grève le 31 janvier et à venir, encore plus nombreux, à la manifestation à 14H avenue de la Liberté à Strasbourg !

Nous profitons également de cette déclaration liminaire pour aborder une problématique locale : La dernière note de service départementale relative à l'accueil, et en particulier le paragraphe 3.2 sur l'identification des agents et la confection de badges avec leur noms et prénoms.

Suite au terrible drame survenu dans le Pas de Calais, la DG est en discussion avec les organisations syndicales représentatives quant aux mesures de sécurité complémentaires à mettre en oeuvre. L'accueil et l'identification des agents font bien entendu partie des discussions.

Aussi, nous ne comprenons pas votre empressement à obliger les collègues présents à l'accueil à porter un badge avec leur nom et prénom dans ces périodes troubles où les marques d'incivilité et de violence sont croissantes.

Ce n'est pas comme si les fiches de signalement rédigées par les agents d'accueil étaient plus nombreuses et récurrentes...

Ce n'est pas comme si ces fiches faisaient état d'un degré de violence toujours plus élevé...

Ce n'est pas comme si, il y a peu, vous aviez fait intervenir notre médecin de prévention et un psychologue au 35 avenue des Vosges suite à un "incident" où la police a dû être appelée... Imaginez l'inquiétude des collègues si l'usager avait pu les identifier, garder en mémoire leurs noms et prénoms et recherche leur lieu d'habitation !

La semaine dernière se tenait le Conseil syndical de FO DGFIP. En relayant cet empressement auprès des autres conseillers syndicaux, l'élu du Bas-Rhin a pu constater que cette mesure, à ce moment là, n'est activée que dans notre département.

Ce paragraphe 3.2 est totalement à l'opposé des préoccupations de santé, sécurité et améliorations des conditions de travail, pourtant toujours brandie dans les discours de la DG et des directeurs locaux, et apparaît bien inopportun, voire insensé, à l'heure actuelle pour les motifs évoqués supra.

Nous constatons la coupure entre la tête et le corps de la DGFIP...

Aussi, FO DGFIP 67 vous demande de retirer cette partie ou, au moins d'y surseoir, dans l'attente des résultats des groupes de travail nationaux sur la sécurité des agents.

Enfin, nous aborderons le COM, sujet à l'ordre du jour.

Pour FO DGFIP, le premier COM aura été le bras armé permettant de financer les réformes, la disparition du réseau, des restructurations incessantes, des méthodes managériales agressives et le recours à des intelligences artificielles hasardeuses dans plusieurs de nos missions...

Si l'annonce du NRP en 2019 est antérieure à la signature du premier COM, FO DGFIP continue d'affirmer que les deux sujets sont indissociablement liés puisque les restructurations ont été financées en grande partie par le COM 1ère version.

Le DG a avoué dans les médias « qu'il faut maintenant voir si toute cette réorganisation fonctionne dans la durée. »

Cette affirmation interpelle à plus d'un titre, notamment concernant l'évolution de la DGFIP comme service public précipité dans la fuite en avant du tout numérique et la recherche à tout crin de gains de productivité.

Au final, la DGFIP ressemble à un enfant terrible qui casse ses structures et qui découvre qu'il ne peut plus les utiliser. Les services détruits le resteront et il faudra du temps pour en construire de nouveaux. Cinq ans n'y suffiront peut-être pas.

Au-delà du grand barnum téléguidé qu'a constitué le Grand remue-méninges, FO DGFIP dénonce la philosophie de démantèlement du service public sous-jacente au COM, en se livrant au chantage habituel : des moyens contre des gains de productivité !

Pour FO DGFIP, cela signifie que le COM 2023-2027 sera l'outil qui, contre des emplois, permettra de maintenir la pression de réformes dont l'efficacité reste à démontrer.

Le premier COM aura coûté la bagatelle de 5 000 emplois ! Les pseudo-gains de productivité auront été chèrement payés par tous les agents. S'agissant de celui qui vient, nous ne saurions nous satisfaire d'une volumétrie qui serait « moins pire » que la précédente avec 3 000 emplois supprimés.

Au final, nous constatons donc que le Père Noël 2022 a offert au DG un rabet tout neuf ! Même moins, c'est encore trop ! Il faut recréer les emplois nécessaires à l'exercice quotidien des missions.

FO DGFIP réaffirme par ailleurs que les agents doivent pouvoir s'appuyer sur des applications informatiques fiables. La litanie de celles qui dysfonctionnent dernièrement est beaucoup trop longue : DEMETER-2C, Mouv'RH, SEM@ FOR, SURF ...

Le rapport de l'IGF de septembre 2022 constate la sous-exécution des dépenses de personnel durant le premier COM 2020-2022, ce qui a généré des marges financières importantes.

La DGFIP a pour le moins réussi un joli tour de passe-passe sur le dos des personnels !

En effet, la DG a pu, via la fongibilité asymétrique, récupérer ces crédits alloués au personnel pour d'autres dépenses, dont le financement des différents projets informatiques pour 50M€ supplémentaires.

Toutefois, cette manne n'a pas permis à la DGFIP de résorber sa fragilité dans ce domaine puisque l'IGF estime qu'à ce jour « la dette informatique reste ... un point de vulnérabilité de la DGFIP ».

Pour ce nouveau COM, la Cheffe du service Stratégie, Pilotage budget de la DG a avoué en GT que dans le cadre des négociations, l'administration aurait été contrainte à un choix cornélien entre des suppressions d'emplois « limitées » et une revalorisation des régimes indemnitaires.

FO DGFIP dénonce ce chantage et rappelle que la reconnaissance des agents passera nécessairement par ce sujet. Au moment où la DGFIP entend se rendre attractive, la DG ne peut pas accepter ce « deal » et doit à nouveau monter au front de l'indemnitaire.

Le moment est venu, dans ce prochain COM, d'avoir de l'ambition en matière de promotion interne!

Le COM 2023-2027 s'inscrira sans aucun doute dans la continuité du premier. L'administration se gargarisera une nouvelle fois de grands projets, de gains de productivité, de visions prospectives, d'allocation de ressources humaines et de performance.... Les agents de la DGFIP restent, eux, toujours dans l'attente d'une véritable reconnaissance !

Sur ce sujet du COM également, les élus FO DGFIP 67 constatent la coupure entre la tête et le corps de la DGFIP...



**LE 31 JANVIER
TOUS EN GRÈVE
POUR LE RETRAIT
DU PROJET DE LOI
SUR LES RETRAITES**

**ENCORE PLUS
EN GRÈVE
ET DANS LES
NOMBREUX ! MANIFESTATIONS
64 ANS C'EST NON !**

FO DGFIP, 1ère organisation syndicale de la DRFIP 67

Section FO DGFIP 67

fo.drifip67@dgfip.finances.gouv.fr

site local : www.fo-dgfip-sd.fr/067/

site national : www.fo-dgfip.fr/



BULLETIN D'ADHESION

à retourner à : Section FO DGFIP 67 - DRFIP

NOM : PRENOM :

GRADE : Echelon : Indice :

AFFECTATION :

déclare vouloir adhérer au Syndicat FORCE OUVRIERE DGFIP

Fait à : le
(signature)

→ **crédit d'impôt sur la cotisation syndicale à hauteur de 66% de son montant**

Secrétaire départemental et permanent syndical local : José PEREIRA ☎03.88.56.54.25